

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation
4 avril 2016

L'an deux mil quinze, le 12 avril 2016 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage
19 avril 2016

Etaient présents : BERTOT Philippe, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MARRON Stéphane, MALOCHET Xavier, ROULLAND Pierrick, CRIQUET Anne, SCHIEFER Jocelyne,

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 10

Absent excusé : DESQUESNES Yves, HUSSENET Fabrice, ROULLAND Pierrick

Votants : 10

Secrétaire de séance : BERTOT Philippe

2016-03-01 : AFFECTATION EXERCICE 2015 CCAS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le document annexé à la présente délibération qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015 - CCAS.

Les mouvements se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 265.31 €
Recettes	3 662.00 €
Excédent	396.69 €

Résultats antérieurs reportés 959.18 €

Résultat : excédent 1 355.87 €

Le CCAS ayant été dissous par délibération du 16 octobre 2015, Il est décidé d'affecter le report de 1 355.87 € au C/002 du Budget Primitif 2016 de la commune.

2016-03-02 : COMPTE DE GESTION BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 9 voix pour que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-03-03 : BUDGET 2016 COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses :</u>	011 Charges à caractères générale	239 300 €
	012 Charges de personnel	164 500 €
	022 Dépenses imprévues	32 663 €

023 Virement section d'investissement	254 244 €
65 Charges gestion courante	69 550 €
66 Charges financières	5 000 €
67 Charges exceptionnelles	5 300 €

Total 770 557 €

<u>Recettes :</u>	013 Atténuation de charges	500 €
	722/040 Immobilisations corporelles	4 500 €
	70 Produits des services	29 900 €
	73 Impôts et taxes	255 914 €
	74 Dotations et participations	206 684 €
	75 Produits de gestion courante	60 000 €
	002 Résultat reporté	213 059 €

Total 770 557 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses :</u>	16 Remboursement emprunt	23 650 €
	20 Immobilisations incorporelles	6 000 €
	21 Immobilisations corporelles	43 600 €
	23 Immobilisations en cours	189 349 €
	040 Opérations d'ordre	4 500 €
	020 Dépenses imprévues	32 000 €
	001 Dépenses d'inv. reportées	172 197 €

Total 471 296€

<u>Recettes :</u>	021 Virement section de fonct.	254 244 €
	10 Dotation	216 402 €
	16 Emprunts et dettes assimilés	650 €

Total 471 296€

2016-03-04 : AFFECTATION EXERCICE 2015 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le document annexé à la présente délibération qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015 Commune.

Les mouvements se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	357 763.49 €
Recettes	564 527.93 €
Excédent	206 764.44 €
Résultats antérieurs reportés	+ 196 340.68 €

Affectation de l'excédent du budget CCAS en 002 : 1 355.87€

Résultat : excédent 404 460.99 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	284 005.46 €
Recettes	162 965.00 €
Résultat d'investissement	- 121 040.46 €

Résultats antérieurs reportés - 51 156.05€
C/001 Dépense Invest. Reporté : - 172 196.51 €

Reste à réaliser : 41 353, 98€ Dépenses : €
Solde : - 191 401.81€

Besoin de financement de la section d'investissement – 191 401.81€

Les résultats cumulés avec les restes à réaliser se présentent donc ainsi :
Section de fonctionnement excédent : 404 460.99 €
Besoin de financement de la section d'investissement : 191 401.81 €
Soit un solde disponible de 213 059.18 €

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et propose la répartition suivante du résultat de fonctionnement cumulé

- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé
C/1068 191 401.81 €
- Affectation en résultat de fonctionnement reporté
C/ 002 213 059.18 €

2016-03-05 : COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières, Déclare par 10 voix « pour » que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-03-06 : QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal délibère et décide :

De ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales et de maintenir le taux de la cotisation foncière des entreprises, soit :

- taxe d'habitation : 15.63 %
- taxe foncière bâti : 12.78 %
- taxe foncière non bâti : 33.26 %
- cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle) : 20.20 %

2016-03-07 : BUDGET 2016 RESTAURATION SCOLAIRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	011 Charges à caractères générale	63 469 €
	012 Charges de personnel	51 350 €
	65 Autres charges gestion courante	21 000 €
	67 Charges exceptionnelles	200 €
	Total	136 019 €
Recettes :	002 Excédent antérieur report fonctionnement	16 089 €
	013 Atténuation de charges	930 €
	70 Produits de services	77 000 €
	74 Dotations et participations	42 000 €
	Total	136 019 €

2016-03-08 : AFFECTATION EXERCICE 2015 RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le document annexé à la présente délibération qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2015 - Restaurant scolaire.

Les mouvements se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	121 361.22 €
Recettes	99 229.73 €
Excédent	- 22 131.49€

Résultats antérieurs reportés 38 221.30 €

Résultat : excédent 16 089.81 €

Le compte administratif 2015 produit donc le résultat comptable suivant :

Section de fonctionnement déficit : - 22 131.49 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'affectation des résultats du Compte Administratif 2015 tels qu'ils figurent dans la délibération

Il est décidé le report de 16 089.81€_au C/002 du Budget Primitif 2016 (cantine) excédent antérieur reporté de la section recettes de fonctionnement.

2016-03-09 : COMPTE DE GESTION BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 10 voix « pour » que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-03-10 : DEVIS SONO - EGLISE

Un devis concernant la fourniture et la pose de matériel de sonorisation dans l'église est présenté au Conseil Municipal pour un montant de 1054 euros HT, 1264.80 euros TTC.

Le Conseil valide ce devis à l'unanimité et accepte le versement de la Paroisse Ste Bernadette de 1054 euros, correspondant au montant HT du devis.

Cette dépense sera imputée sur l'article 2188 du budget communal.

2016-03-11 : REPARATION DE LA GIROUETTE - EGLISE

Afin de faire réparer le coq de l'église, un devis de l'entreprise SITOLLE est présenté au conseil municipal pour un montant de 1 106.52 euros TTC.

Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité. Cette dépense sera imputée sur l'article 21318 du budget.

SIGNATURES

Le Maire

Le Conseil Municipal